

CHOISIT La société COUGNAUD propose l'implantation d'une classe modulable de 52.98 m² pour un montant de 32 098.00 € ht soit 38 517.60 € pour un contrat de location de 48 mois.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

VOTE POUR : 12 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

3 - Choix de l'entreprise pour la mise en place d'un caveau provisoire (DE 34 2021)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'implanter un caveau provisoire dans le cimetière neuf de la commune.

Le dépositaire municipal sera à la disposition des familles pour abriter après mise en bière les corps ou les ossements qui attendent leur sépulture définitive ou leur transfert dans une concession définitive. Seuls y seront admis les corps des personnes pouvant bénéficier d'une sépulture dans le cimetière ou en attente d'être transportés hors de la commune. Le dépôt d'un corps dans le caveau provisoire a lieu sur demande présentée par un membre de la famille du décédé ou par une personne ayant qualité pour agir, et après autorisation donnée par le Maire comme en matière d'inhumation. La demande précise la durée du dépôt du corps.

Le dépôt dans un caveau provisoire ne peut excéder six mois. À l'expiration de ce délai, le corps est inhumé ou fait l'objet d'une crémation.

La commune a reçu 3 devis pour réaliser l'implantation du caveau communal provisoire.

NOM	MONTANT HT	MONTANT TTC
MARBRERIE JAMMES	4 519.17	5 423.00
MARBRERIE DU MINERVOIS	4 472.80	5 367.36
MARBRERIE GRAND	4 133.33	4 960.00

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

CHOISIT la société Marbrerie GRAND pour un montant de 4 960.00 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

VOTE POUR : 10 CONTRE : 02 ABSTENTION : 00

ARRIVÉE DE MADAME SYLVIA MARTINE A 18H50

4 - Dévégétalisation des contreforts de l'église (DE 35 2021)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de faire intervenir une société afin de procéder à la dévégétalisation des contreforts et la toiture de l'église.

Ces travaux consisteraient à :

- la mise en place du chantier
- le désherbage et l'arrachage des plantes et arbustes
- l'évacuation des déchets
- la reprise de la maçonnerie des pierres descellées
- la révision et le nettoyage des toitures sud

Le temps prévu pour ces travaux seraient de 3 jours.

L'entreprise TEROL propose ses services pour un montant de 1 507.00 € HT soit 1 808.40 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré,

VALIDE le devis de la société TEROL pour un montant de 1 808.40 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

VOTE **POUR** : 13 **CONTRE** : 00 **ABSTENTION** : 00

5 - CONTRAT SAISONNIER 2021 (DE 36 2021)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que chaque année la commune de Pouzols-Minervois fait appel à plusieurs emplois jeunes afin de remplacer les employés communaux pendant leurs vacances d'été.

Après l'étude des demandes, la priorité est donnée aux personnes n'ayant jamais travaillé pour la commune de Pouzols-Minervois, et viennent ensuite ceux qui ont déjà travaillé les années précédentes.

LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré

DECIDE le recrutement de 5 agents techniques saisonniers

3 semaines pour ceux qui n'ont jamais travaillé

JALBERT Jade

ZAMORA-MARSEILLAN Tristan

2 semaines pour les 3 autres.

ZAMORA MARSEILLAN Hugo

JALBERT Matthias

LOPEZ Antonio

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires, de signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

VOTE **POUR** : 13 **CONTRE** : 00 **ABSTENTION** : 00

6 - demande de subvention

- du CFA-BTP AUDE (DE 37 2021)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux d'une demande de subvention du BTP CFA AUDE (Centre de formation des apprentis du bâtiment) basé à Lézignan-corbières.

En effet un de leur élève est domicilié sur la commune de Pouzols-Minervois.

La subvention demandée est d'un montant de 75.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré

DECIDE de verser la subvention demandée pour un montant de 75.00 €

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires, de signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

VOTE POUR : 13 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

- de l'association CAMINS (DE 38 2021)

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de demande de subvention de l'association CAMINS.

Madame Christiane LEHMANN informe les conseillers municipaux des actions mises en place par l'association Camins sur notre territoire (débroussaillage du chemin , implantation d'un chemin de randonnées nommée la petite caminade, sorties pédagogiques avec l'école de Pouzols...)

La subvention demandée est d'un montant de 400.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré

VOTE POUR : 13 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

7 - Pose de plaque commémorative (DE 39 2021)

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Ambre GRAS demandant s'il était possible d'ériger une plaque commémorative en l'honneur du général Jean-François DELORT DE GLEON né à Pouzols-Minervois en 1766.

Cette apposition de plaque commémorative serait intéressante d'un point de vue culturel et touristique.

LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré

VALIDE l'apposition d'une plaque commémorative en l'honneur du Général Jean-François DELORT DE GLEON.

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires, de signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Monsieur Jean-LOUIS berthomieu ne prend pas part au vote car cela concerne un membre de sa famille

VOTE POUR : 08 CONTRE : 00 ABSTENTION : 04 + 01

8 - Affaires diverses

Grains d'ici

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le compromis de vente du fonds de commerce de l'épicerie va être signé par les diverses parties le jeudi 27 mai chez le notaire.

Ecole communale

Suite à l'ouverture d'une troisième classe à l'école de Pouzois-Minervois une solution provisoire passe par l'installation d'une classe modulaire, mais pour l'avenir nous devons penser à la construction d'une nouvelle classe dans la cour de l'école (coté cantine) ou éventuellement sur le terrain situé en face.

Des renseignements sont à demander pour aménager le premier étage en respectant les mesures de sécurité. (escalier de secours)

fin de séance : 20H00